

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

24/03/2023

Date d'affichage :

06/04/2023

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Monsieur Mickaël RONDON a été nommé secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 11

**Remplacement de la
porte de garage du
bâtiment de l'ancien
presbytère**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la porte basculante du garage actuel, posée en 1955, est aujourd'hui hors d'usage.

Une consultation d'entreprises a été réalisée ; l'entreprise SPADONE, la mieux disante, propose un devis de 2.310,83 € HT, soit 2.773,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après échanges et délibération, décide de retenir l'entreprise SPADONE pour la somme de 2.773,00 € TTC.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

**Le Maire
Guy MICLO**

